



## COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 27 juillet 2020  
Compte rendu N° CM-04/2020

### 1. Préambule

Ce jour, les conseillers municipaux se réunissent en salle du conseil de la Mairie. Les distanciations entre chaque conseiller sont strictement respectées, suite aux recommandations gouvernementales. Sont présents :

- Monsieur Vincent BARAT, Maire,
- Madame Sylvie DESLIENS, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire,
- Monsieur Guillaume VILLAIN, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire, nommé secrétaire de séance,
- Madame Anne-Sophie BATIS, conseillère municipale,
- Monsieur Thierry BENOIST, conseiller municipal,
- Madame Isabelle BENOIT, conseillère municipale,
- Madame Mireille PATENERE, conseillère municipale,
- Madame Corinne PILLIET, conseillère municipale,
- Madame Camille PINGUET, conseillère municipale,
- Madame Cindy PINIAU, conseillère municipale,

Sont absents excusés :

- Monsieur Frédéric DESCHATRETTE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, donne son pouvoir à Monsieur Vincent BARAT,
- Madame Edwige BORTOLOTTI, conseillère municipale, donne son pouvoir à Madame Sylvie DESLIENS,
- Monsieur Christophe ANCEAUX, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire,
- Monsieur Emmanuel RENARD, conseiller municipal,
- Monsieur Olivier ROTSAERT, conseiller municipal,

La réunion du conseil municipal débute le lundi 27 juillet 2020, à 19 heures 45 minutes.

L'ordre du jour, évoqué par Monsieur le Maire, et pour lequel sont conviés les élus, est le suivant :

1. Proposition d'une liste de vingt-quatre personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs de la commune,
2. Désignation d'un correspondant défense,
3. Validations d'un bon d'achat naissance, du prestataire et du montant,
4. Mise en place d'une convention avec GUÊPES APENS,
5. Validation du dossier de demande de subvention des Associations,
6. Questions diverses.

## 2. Proposition d'une liste de vingt-quatre personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs de la commune

La liste des vingt-quatre personnes proposées à siéger à la commission communale des impôts directs de la commune est évoquée par l'ensemble du conseil comme suit :

✚ Madame Anne-Sophie BATIS,	✚ Madame Mireille PATENERE,	✚ Monsieur Fernand VILLAIN,
✚ Madame Antoinette MILLOT,	✚ Madame Sylvie DESLIENS,	✚ Monsieur Frédéric DESCHATRETTE,
✚ Madame Camille PINGUET,	✚ Monsieur Christophe ANCEAUX,	✚ Monsieur Gérard SALLOT,
✚ Madame Cindy PINIAU,	✚ Monsieur Cyril BOULICAULT,	✚ Monsieur Guillaume VILLAIN,
✚ Madame Corinne BARAT,	✚ Monsieur Daniel GUERIN,	✚ Monsieur Jacques DEFRESNE,
✚ Madame Corinne PILLIET,	✚ Monsieur Daniel PASQUIET,	✚ Monsieur Olivier ROTSAERT,
✚ Madame Edwige BORTOLOTTI,	✚ Monsieur Emmanuel RENARD,	✚ Monsieur Régis GUILLEMOT,
✚ Madame Isabelle BENOIT,	✚ Monsieur Fabrice PASSIER,	✚ Monsieur Thierry BENOIST.

*Pour : 12 voix*

*Contre : 0 voix*

*Abstention : 0 voix*

*Liste accordée.*

## 3. Désignation d'un correspondant défense

Monsieur Le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal, des volontaires pour exercer la fonction de correspondant défense. Monsieur Guillaume VILLAIN se porte candidat.

Les élus sont invités à voter la nomination du correspondant défense.

*Pour : 12 voix*

*Contre : 0 voix*

*Abstention : 0 voix*

*Désignation accordée.*

## 4. Validations d'un bon d'achat naissance, du prestataire et du montant

Monsieur Le Maire nous expose le travail effectué par Monsieur Olivier ROTSAERT, en charge du dossier. Ce dernier soumet aux élus un partenariat avec la boutique « Le coffre d'Eloïse », située à Nogent sur Seine afin de proposer à tous les nouveaux parents (à la naissance de leur enfant), un bon d'achat d'une valeur de cinquante euros dans cette boutique, valable une année (*tous les renseignements seront disponibles sur le site internet de la commune, ou en mairie*).

Il ressort des débats que le souhait de l'ensemble du conseil municipal est de choisir une enseigne située à proximité de notre commune, afin de valoriser le « local ».

*Pour : 12 voix*

*Contre : 0 voix*

*Abstention : 0 voix*

*Validations accordées.*

## 5. Mise en place d'une convention avec GUÊPES APENS

Monsieur Le Maire présente à ses colistiers le projet de Monsieur Frédéric DESCHATRETTE, à savoir une convention avec la société GUÊPES APENS, spécialisée dans la destruction de nids de guêpes et frelons.

Sur cette convention, il sera indiqué que pour chaque intervention située à hauteur d'homme, au profit des habitants de Saint-Aubin et de la commune, une remise de 10% sera effectuée. Aussi, pour chaque intervention située en hauteur, au profit des habitants de Saint-Aubin et de la commune, une remise de 20% sera effectuée. *(Tous les renseignements seront disponibles sur le site internet de la commune, ou en mairie).*

Pour : 12 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

*Convention accordée.*

## 6. Validation du dossier de demande de subvention des Associations

Monsieur Le Maire expose à l'ensemble des élus présents, le dossier de demande de subvention des Associations proposé par Monsieur Frédéric DESCHATRETTE. Il se décline en deux parties :

### ✚ Informations administratives :

- Présentation de l'association,
- Composition du bureau,
- Composition du conseil d'administration,
- Aides en nature accordées à l'association par la collectivité,
- Moyens humains de l'association,
- Implication dans la vie locale,

### ✚ Informations financières :

- Comptes de résultat,
- Bilan financier,
- Budget prévisionnel de l'année suivante,
- Présentation détaillée de l'utilisation prévisionnelle de la subvention de fonctionnement.

Celui-ci fait l'objet d'un débat. La majorité des élus estime que trop d'informations sont demandées aux associations, de la part d'une petite commune.

Le sujet sera réétudié afin de retravailler le dossier pour la fin d'année.

Pour : 0 voix

Contre : 12 voix

Abstention : 0 voix

*Validation reportée.*

## 7. Questions/remarques diverses

Madame Sylvie DESLIENS fait part aux élus d'une demande d'un riverain, qui souhaiterait que le chemin se trouvant Ruelle de la Garenne, soit remis en état. Une réponse sera apportée dans les meilleurs délais après avoir envisagé toutes les solutions possibles.

Monsieur Vincent BARAT informe ses colistiers qu'un protocole sanitaire, au vu de la situation actuelle, devra être mis en place, pour les futures locations de la salle des fêtes. La commission compétente se charge du dossier. Aussi, Mesdames Mireille PATENERE, Cindy PINIAU, Camille PINGUET et Isabelle BENOIT sont nommées responsables des états des lieux entrées/sorties pour les futures locations de la salle des fêtes.

Monsieur Thierry BENOIST souhaite revenir sur la demande de la Direction Départementale du Territoire, concernant la gestion des eaux usées en cas de surcharge des bacs de décantations de la station d'épuration. Une réponse à l'administration est en cours de rédaction, et des réflexions seront envisagées à ce sujet pour palier à l'éventualité du problème.

Madame Anne-Sophie BATIS, membre de la commission scolaire, ouvre le débat sur les menus proposés aux enfants qui se restaurent à la cantine. La commission souhaite développer des partenariats avec des producteurs locaux, notamment de fruits/légumes et produits carnés. La commission est encouragée dans sa démarche. Elle prendra contact avec les producteurs locaux pour la continuité du projet.

Monsieur Guillaume VILLAIN alerte l'ensemble du conseil sur les travaux à réaliser par l'entreprise ATC.

En effet, l'ancien maire a signé la construction de l'antenne de réseaux mobiles à la sortie du village, en direction de Fontaine-Mâcon, près du point tri. Cette antenne s'élevant à 35 mètres de hauteur, elle est jugée beaucoup trop imposante par les élus.

Un premier contact a été pris avec le négociateur de l'entreprise ATC, afin d'avoir les renseignements sur ces points. L'adjoint au maire demande à ses collègues si un deuxième contact peut être pris, quitte à une prise de rendez-vous au siège de l'entreprise, afin de pouvoir étudier la possibilité de déplacer cette antenne à un autre endroit, ou la remplacer par des matériaux qui seraient en meilleure adéquation avec notre paysage.

Le conseil accorde cette proposition et émet le même étonnement.

La réunion du conseil municipal prend fin ce jour à 21 heures 45 minutes, soit une durée de deux heures.

*Fait et clos le Lundi 27 Juillet 2020.*

Le Maire



Le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, written over a horizontal line, representing the Secretary.